



retrait permis stupefiants

Par **23juju23**, le 10/01/2020 à 17:08

Bonjour.

Je vous demande conseil car j'ai fait l'objet d'une suspension administrative de permis de 6 mois, suite interpellation pour excès de vitesse puis contrôle positif cannabis, lors de mon travail (chauffeur livreur). Je passe au TGI le 30 janvier pour 'composition pénale'. J'ai d'abord été contrôlé pour la présence de stupéfiants, puis recontrôlé sur place (toujours salivaire) pour envoi au laboratoire, revenus positifs. Est-ce que je ne devais pas subir une prise de sang pour valider les résultats ?

Puis, par le passé j'ai fait refaire mon permis car perdu, les gendarmes m'ont donc confisqué mon "duplicata" de permis, hors sur la fiche de suspension il est indiqué qu'ils m'ont retiré l'original (choix entre 2 cases, original coché), cela constitue un vice de procédure ?

Par **Visiteur**, le 10/01/2020 à 17:20

Bonjour

Lorsque le contrôle est positif, les agents des FDO retiennent le permis de conduire et effectuent un deuxième prélèvement salivaire. Elles informent également le conducteur **qu'il peut demander à ce que soit réalisé un prélèvement sanguin.**

<https://www.drogues-info-service.fr>

Pour le permis, je ne pense pas qu'un vice de procédure puisse être invoqué.

Par **23juju23**, le 10/01/2020 à 17:38

Merci pour votre réponse

Cordialement